

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 2458-2005/207

r a p p o r t a n n u e l

2 0 0 4 - 2 0 0 5

 *Ordre des dentistes
du Québec*



Québec, le 1^{er} août 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 1^{er} août 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2004-2005.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Robert Salois, D.D.S.

Montréal, le 1^{er} août 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
Robert Salois, D.D.S.

S o m m a i r e

Président	2
Bureau	4
Comité administratif	11
Tableau des membres et statistiques	13
Syndic	14
Comité de discipline	15
Comité des finances	17
Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes	18
Comité d'inspection professionnelle	19
Comité de révision	20
Comité d'examens et d'agrèments dentaires	21
Comité de formation professionnelle	22
États financiers	23
Personnel permanent au 31 mars 2005	39

Je peux affirmer avec fierté que l'année 2004-2005 a été bien remplie et que le travail accompli et l'évolution des dossiers démontrent la grande vitalité de l'Ordre des dentistes du Québec. En effet, le plan d'action présenté à l'Assemblée générale annuelle 2003 a été réalisé comme prévu.

En ce qui a trait à la formation continue, la participation nombreuse des dentistes aux conférences, aux ateliers et aux Journées dentaires de l'Ordre témoigne du succès de notre programme. Les sociétés dentaires enregistrent un nombre croissant de membres, et plusieurs cours particuliers ont été ajoutés à la liste impressionnante des activités de formation offertes au Québec.

Les communications avec le public et les membres se sont accrues également au cours de la dernière année. La publication d'un supplément sur le cancer buccal destiné aux dentistes et la campagne de dépistage précoce de ce type de cancer menée conjointement avec les sociétés dentaires ont été couronnées de succès. Continuant sur sa lancée, l'Ordre s'est associé à d'autres professionnels de la santé dans la lutte contre le tabagisme. Il démarrera la campagne *Mieux connaître les effets du tabac sur la santé buccodentaire* au printemps 2005. Les thèmes abordés traduisent notre volonté de sensibiliser la population à la contribution essentielle du dentiste à l'état de santé général de la personne. Fort du soutien de chacun de ses membres, l'Ordre entend maintenir le cap en mettant en valeur le rôle du dentiste et son expertise.

DES DOSSIERS ESSENTIELS, DES ENJEUX IMPORTANTS

L'Ordre a participé activement aux travaux de deux groupes spéciaux formés par le Bureau : le premier, mis sur pied en 2001, doit examiner l'utilisation de l'informatique en cabinet dentaire, et le second, l'implantologie. Il n'y a pas de doute que l'informatique est de plus en plus présente dans nos cabinets. Certains prédisent même que, dans un avenir assez proche, nous aurons des cliniques sans papier. Visionnaire, l'Ordre s'est engagé à élaborer un cahier de spécifications techniques à l'intention des dentistes, afin d'assurer le respect des obligations déontologiques de ses membres, dont celle de la confidentialité. Il les informera bientôt des particularités essentielles des systèmes informatiques requis pour effectuer la transition vers une pratique impliquant la radiographie numérique et l'imagerie, entre autres, ou encore vers une pratique sans papier.

L'implantologie occupe quant à elle une place de plus en plus importante dans la pratique de la médecine dentaire. C'est pourquoi l'Ordre, avec la collaboration des meilleurs experts dans le domaine, s'est penché sur tous les aspects de cette discipline, depuis la formation jusqu'à l'exécution du traitement en cabinet. Les recommandations du groupe de travail devraient assurer une pratique où la compétence sera l'unique préoccupation et devra être établie dans un cadre légal qui n'admettra aucun écart. C'est



ROBERT SALOIS, D.D.S.

dans cette optique, notamment, que nous nous sommes adressés à la Cour supérieure afin d'obtenir une injonction contre l'Ordre des denturologistes du Québec relativement à ses lignes directrices en réhabilitation implanto-portée. Les résultats de cette démarche devraient être connus au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Les dossiers concernant la délégation des actes, l'incorporation des dentistes et les appareils de ronflement ont été soumis à l'Office des professions il y a plusieurs mois. Nous veillons à ce qu'ils soient traités de façon diligente, afin qu'ils se concrétisent le plus tôt possible, et ce, dans le meilleur intérêt des dentistes et des patients.

Au cours de la dernière année, le service de l'inspection professionnelle a été très actif également. Plus de 600 visites ont été effectuées dans les cabinets dentaires, ce qui devrait permettre à l'Ordre d'atteindre l'objectif visé: visiter l'ensemble des cabinets dentaires en cinq ans. Le programme d'inspection de l'Ordre est scruté à la loupe par plusieurs organisations dentaires d'autres provinces qui songent à mettre en place un programme similaire.

Enfin, l'Ordre a participé activement à l'organisation du congrès annuel de la Fédération Dentaire Internationale, qui se tiendra à Montréal en août 2005. Il a uni ses efforts à ceux de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et de l'Association dentaire canadienne. Ce congrès offre une occasion unique à nos membres de partager et d'échanger avec leurs confrères du monde entier.

Ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu des administrateurs et de tout le personnel de l'Ordre. Je veux les remercier pour leurs efforts soutenus et leur précieuse contribution au succès de notre mission année après année. Je tiens à remercier également tous les membres pour la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de l'année.

Le Bureau de l'Ordre des dentistes du Québec est constitué de 25 administrateurs dont le président, 20 membres élus et quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

PRÉSIDENT

D^r Robert Salois

ADMINISTRATEURS

BAS ST-LAURENT, CÔTE-NORD, GASPÉSIE,
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
D^r Peter C. White

SAGUENAY — LAC ST-JEAN
D^r Luc Gravel

QUÉBEC
D^r Guy Maranda
D^r Marcel Proulx

CHAUDIÈRE-APPALACHES
D^r Laurent Tanguay

MAURICIE-BOIS-FRANCS
D^r Guy Boisclair

ESTRIE
D^{re} Danielle Robert

MONTRÉAL
D^{re} Josée Bellefleur
D^{re} Suzanne Boivin
D^r Jonathan H. Lang
D^r Sylvain Gagnon
D^r Claude Lamarche
D^r Melvin Schwartz

LAVAL
D^r Pierre-Yves Lamarche

MONTÉRÉGIE — YAMASKA
D^r André Savard

MONTÉRÉGIE — HAUT SAINT-LAURENT
D^r Gilles-E. Lefebvre

MONTÉRÉGIE — VALLÉE-DU-RICHELIEU
D^r Pierre Boisvert

LANAUDIÈRE-LAURENTIDES
D^r Claude Beaulieu

OUTAOUAIS
D^r Guy Lafrance

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET NORD-DU-QUÉBEC
D^r Paul Perrier

REPRÉSENTANTS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

M. Jeannot Bordeleau
M. Michel Guindon
M. Claude Masson
Mme Gisèle G. Roy

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF COMPOSITION DU COMITÉ JUSQU'EN NOVEMBRE 2004

PRÉSIDENT
D^r Robert Salois

VICE-PRÉSIDENT
D^r Claude Lamarche

MEMBRES
D^r Luc Gravel
D^r Melvin Schwartz
Mme Josée Quirion

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF COMPOSITION DU COMITÉ DEPUIS DÉCEMBRE 2004

PRÉSIDENT
D^r Robert Salois

VICE-PRÉSIDENT
D^r Claude Lamarche

MEMBRES
D^r Luc Gravel
D^r Melvin Schwartz
M. Jeannot Bordeleau

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005, le Bureau a tenu cinq réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires par voie de conférence téléphonique.

Voici la liste des principales résolutions qui ont été adoptées par le Bureau :

SUR PROPOSITIONS DUMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Nominations et prix

De nommer les membres du comité des Journées dentaires internationales du Québec pour 2004-2005.

De remercier et de féliciter le docteur Guy Boisclair pour avoir siégé pendant plusieurs années au comité des Journées dentaires à titre de représentant du Bureau.

De nommer le docteur Robert A. Charbonneau, n° 03895, à titre de membre du comité de formation professionnelle pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2004.

De nommer des membres siégeant au Bureau d'évaluation médicale.

De nommer les membres des comités de l'Ordre pour une période de deux ans.

De soumettre la candidature du docteur Gilles Lavigne pour recevoir le Prix du CIQ 2005.

De soumettre la candidature du docteur Robert Salois pour recevoir le titre de « Membre honoraire », du docteur Gérald Albert pour recevoir le prix « Distinction pour services émérites » et du projet Clinique dentaire des jeunes de la rue du CLSC des Faubourgs pour recevoir le prix « Distinction pour la promotion de la santé buccodentaire ».

D'écrire une lettre de félicitations au docteur Danielle Joly pour sa nomination au comité exécutif du BNED.

De nommer le docteur J.-André Phaneuf, n° 03222, à titre d'expert pour le comité d'évaluation appuyant le service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes pour les soignants infectés à l'Institut national de santé publique.

De nommer le docteur Melvin Schwartz, n° 03693, à titre d'expert pour le comité d'évaluation appuyant le service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes pour les soignants infectés à l'Institut national de santé publique.

De soumettre le nom du docteur Gilles Lavigne pour recevoir le prix Mérite du CIQ.

Dossiers administratifs

Que le « Mémoire sur le diagnostic et le traitement de la carie dentaire » déposé par le groupe de travail sur la carie dentaire soit conservé à titre de document de référence et distribué au syndic, au directeur des services professionnels et à l'Association des chirurgiens dentistes du Québec.

D'écrire une lettre de remerciement au docteur Lucie Billette pour tout le travail accompli dans la production du « Mémoire sur le diagnostic et le traitement de la carie dentaire » déposé par le groupe de travail sur la carie dentaire.

D'accepter les candidats dans les différents programmes de spécialité et de résidence pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

D'accorder un agrément de cinq ans à l'Institut universitaire gériatrique de Sherbrooke, Pavillons d'Youville et Argyle.

De nommer les docteurs Annie St-Georges et Gilles Lemieux à titre d'experts en diagnostic et en dentisterie opératoire pour le compte du service d'inspection professionnelle.

De déléguer les pouvoirs suivants au comité administratif:

I. POUVOIRS RELATIFS À L'ADMISSION

a) Reconnaître l'équivalence des diplômes et de la formation hors Québec aux fins de la délivrance de permis ou certificats et exercer tous les pouvoirs prévus au Règlement sur les équivalences, dont le pouvoir de déterminer si un candidat possède le niveau de connaissance requis et, le cas échéant, imposer un examen ou un stage pour compléter l'appréciation de la compétence du candidat. Rendre une décision motivée et entendre le candidat qui demande la révision de la décision lui refusant l'équivalence, rendre une décision dans les 30 jours de l'audition, telle décision étant définitive. (La résolution 4906 a déjà délégué au comité administratif le pouvoir de reconnaître l'équivalence de formation pour la délivrance d'un certificat).

b) Reconnaître conformément aux normes fixées en vertu de l'article 94 i) du Code des professions l'équivalence des conditions et modalités de délivrance des permis, des certificats et des autorisations spéciales déterminées dans le règlement en vertu de ce même paragraphe (article 86 g) I du Code des professions).

Exercer les pouvoirs prévus au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis qui n'ont pas déjà été délégués par les résolutions 4907, 5026, B-22-11-02-86.

c) Exercer les pouvoirs prévus au Règlement sur les spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste qui n'ont pas déjà été délégués par la résolution B-22-11-02-87.

d) Refuser la délivrance d'un permis ou l'inscription au tableau lorsque le demandeur a des antécédents de nature criminelle qui, de l'avis motivé du comité administratif, ont un lien avec l'exercice de la profession. Refuser un permis ou l'inscription au tableau lorsque le demandeur a des antécédents de nature disciplinaire qui lui ont valu la révocation de permis dans une autre juridiction ou qui justifieraient, au Québec, une révocation de permis. Refuser l'inscription au tableau du demandeur qui a des antécédents disciplinaires qui lui ont valu une radiation dans une autre juridiction ou qui lui auraient valu une radiation au Québec (article 45 du Code des professions).

e) Permettre l'inscription au tableau mais limiter ou suspendre le droit d'exercer des activités professionnelles lorsque le demandeur a des antécédents disciplinaires lui ayant déjà valu une

suspension ou limitation d'exercice imposé par un comité de discipline ou qui lui auraient valu une telle sanction au Québec (article 45.1 du Code des professions).

- f) Entendre une demande de réinscription au tableau et décider de l'opportunité de réinscrire au tableau un demandeur ou de lui permettre de reprendre son plein droit d'exercice, avant l'expiration de la période de radiation, de limitation ou de suspension imposée par le comité de discipline si ce même comité est favorable à une telle demande et qu'il en fait une recommandation au Bureau (article 161 du Code des professions).

II. POUVOIRS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL, À LA PROTECTION DU PUBLIC ET POUVOIRS DE NATURE QUASI-JUDICIAIRE

- a) Radier, suspendre ou limiter les activités professionnelles d'un membre, après lui avoir donné l'occasion de faire valoir ses représentations, lorsque celui-ci a été trouvé coupable d'une infraction criminelle qui, de l'avis motivé du comité administratif, a un lien avec l'exercice de la profession. Radier, suspendre ou limiter les activités professionnelles d'un membre faisant l'objet d'une sanction disciplinaire lui ayant valu une révocation de permis, une radiation, une limitation, une suspension ou qui lui aurait valu, au Québec, une telle sanction (article 55.1 du Code des professions).
- b) Exercer le pouvoir prévu à l'article 55 du Code des professions et radier ou limiter définitivement les activités professionnelles d'un membre, en cas d'échecs répétés d'un stage ou cours assorti d'une limitation ou suspension.
- c) Remettre, sur recommandation du comité de discipline, le montant d'une amende, à la victime d'une infraction disciplinaire dont un dentiste a été trouvé coupable (article 158.1 du Code des professions).
- d) Demander qu'une enquête soit faite si un permis ou certificat a été obtenu par fraude (article 56 du Code des professions).
- e) Autoriser le syndic à en appeler d'une décision portant sur les frais (article 164 du Code des professions).
- f) Demander au comité d'inspection professionnelle ou à un de ses membres de faire enquête sur la compétence d'un membre et l'autoriser à s'adjoindre des experts (article 112 du Code des professions, article 21 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle).
- g) Conclure une entente avec tout organisme afin de faciliter la reconnaissance d'équivalence (articles 93 c), 94 i), 86.0.1(7) du Code des professions et règlements adoptés sous leur autorité).

III. AUTRE DÉLÉGATION

Désigner le gardien provisoire de dossiers professionnels (articles 91.3 et 86 q) du Code des professions).

D'approuver le projet intitulé « Lignes directrices sur l'utilisation d'un support informatique pour la tenue de dossiers en cabinet dentaire » et d'accepter l'offre de services de Stratégica 2000 inc. au montant de 22 000 \$ en paiement des travaux mentionnés ci-dessus dans le but d'établir

un guide pratique pour l'utilisation d'un support informatique pour la tenue des dossiers et des appareils d'imagerie numérique. Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2004-2005 et sera affectée à l'activité « Direction générale », au poste « Honoraires professionnels ».

D'adopter le projet de « Règlement sur l'exercice de la profession en société » tel que modifié par le comité de législation.

De ne pas payer de contribution à la Collaboration canadienne pour les GEC en médecine dentaire pour 2004 et 2005.

D'adresser une lettre à maître Fernand Côté pour le remercier de sa contribution exceptionnelle à la campagne de sensibilisation et de dépistage du cancer buccal.

D'adresser une lettre monsieur Mathieu Jobin pour le remercier de sa contribution exceptionnelle à la campagne de sensibilisation et de dépistage du cancer buccal.

D'adresser des félicitations au comité des affaires publiques et des communications ainsi qu'à mesdames Sylvie Vallières et Carole Erdelyon pour leur excellent travail pour la campagne de sensibilisation et de dépistage du cancer buccal.

De retenir les services d'un chasseur de têtes pour recruter un directeur des services professionnels et de mandater le comité administratif pour agir à titre de comité de sélection.

De fixer la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 945 \$ pour l'année 2005. Tous les assurés bénéficient d'un rabais de 195 \$ établissant donc la prime réelle à 750 \$. La surprime sera appliquée sur 750 \$.

De reconduire les mandats de mesdames Anne Dutil et Caroline Morin ainsi que des docteurs Mervyn Gornitsky et Gilles Dubé à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006.

D'adopter le budget révisé des Journées dentaires pour l'exercice 2004-2005.

De retenir les services des docteurs Robert Charland, n° 02692 et Denis Robert, n° 03574, pour effectuer une tournée de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec, session 2005-2006, sur l'intervention minimale en dentisterie opératoire.

D'adopter le projet d'élaboration de lignes directrices pour les dentistes qui pourraient être affectés par des maladies transmissibles par le sang.

De déléguer le pouvoir de radiation ou de limitation prévu à la Loi modifiant le Code des professions au comité administratif.

D'accepter le rapport de la firme AON sur la rémunération globale et de mandater la directrice générale et secrétaire pour appliquer les recommandations du rapport et amener les employés à une position favorable relativement à l'application des recommandations.

De modifier la « Politique de jetons de présence et de frais admissibles » afin de majorer les frais d'hébergement à 175 \$ sur présentation de pièces justificatives, et ce, sans distinction quant à la distance à parcourir. Cette modification entre en vigueur le 26 novembre 2004.

D'accorder un agrément au service dentaire de l'Hôpital Rivière-des-Prairies pour une période de cinq ans.

De verser la subvention prévue pour la Collaboration canadienne sur les GEC en médecine dentaire à la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire qui la gardera en fidéicommis jusqu'à ce que la Collaboration canadienne produise un plan d'action ayant pour objectif la production d'un guide conforme aux besoins de la profession.

De mandater le comité administratif pour agir à titre de comité de sélection pour recommander un candidat au poste de directeur des services professionnels.

D'offrir le poste de syndic adjoint à temps partiel au docteur Guy Auger.

D'adopter le document Énoncé de position de l'Ordre des dentistes du Québec—Les infections transmissibles par le sang et la protection du public.

De prendre les mesures utiles et nécessaires pour que la diffusion du document produit par l'Ordre des denturologistes du Québec s'intitulant Lignes directrices en réhabilitation implanta-tée soit arrêtée et que l'Ordre des denturologistes du Québec avise ses membres de le détruire et de se conformer à la loi.

D'adopter le document déposé sur la « Politique de formation dentaire continue ». Il est entendu que le comité de formation effectuera les modifications demandées par le Bureau et que la poli-tique sera déposée au prochain Bureau pour approbation finale.

De changer le nom du comité de formation professionnelle pour comité de formation dentaire continue.

D'accorder des crédits additionnels de 50 000 \$ dollars à l'activité « Direction générale », au poste « Honoraires professionnels ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2004-2005.

De soumettre le nom du docteur Gilles-E. Lefebvre pour devenir membre du conseil d'adminis-tration de l'Office des personnes handicapées.

D'offrir le poste d'enquêteur-inspecteur au docteur Christiane Blais-Touloumis, n° 03656.

D'offrir le poste de directeur des services professionnels au docteur Yves Ayotte, n° 02769, et de mandater maître Caroline Daoust pour négocier et signer une entente de service avec le docteur Ayotte.

D'élaborer une position de l'Ordre des dentistes du Québec sur le blanchiment des dents à partir du rapport d'expertise du docteur Annie St-Georges et de revoir cette position dans 36 mois.

D'élaborer une position de l'Ordre des dentistes du Québec sur l'amalgame dentaire à partir du rapport d'expertise du docteur Pierre Desautels et de revoir cette position dans 36 mois.

D'adopter la « Politique de formation dentaire continue » telle que révisée en février 2005.

De retenir les services des docteurs Gaston Bernier, Marcel Clercq, Mélanie Gagné-Tremblay et Michel Maurais pour effectuer alternativement une tournée de conférences portant sur le cancer buccal, dans le cadre des tournées de conférence de l'Ordre des dentistes du Québec 2005-2006.

De retenir les services du docteur Geneviève Guertin pour effectuer alternativement une tournée de conférences portant sur la prosthodontie, et ce, dans le cadre des tournées de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec 2005-2006.

De renouveler la subvention de 15 000 \$ par année, pour une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2010, au projet de clinique dentaire mobile de la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec. Cette somme sera affectée à l'activité « Affaires publiques et communications », au poste « Programme d'éducation du public ».

D'accorder des crédits additionnels de 15 000 \$ à l'activité « Pratique illégale », au poste « Enquêtes ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2004-2005.

De rembourser les frais de stationnement jusqu'à un maximum de 20 \$ plus les taxes, sur présentation de pièces justificatives, et ce, sans distinction quant à la distance à parcourir.

De demander au comité des finances de procéder à une réévaluation des honoraires professionnels versés aux conférenciers de l'Ordre des dentistes du Québec.

D'adopter les protocoles d'équivalence: Évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie, Évaluation du jugement clinique, Évaluation des habiletés cliniques.

D'adopter le logo présenté pour l'Ordre des dentistes du Québec. Le sous-ensemble de logos devra être retravaillé par les concepteurs graphiques et des discussions devront avoir lieu avec le directeur du Journal dentaire et des Journées dentaires, de même qu'avec le président de la Fondation pour en arriver à une entente pour le prochain Bureau. Pour ce qui est du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, des discussions seront entreprises pour vérifier la possibilité de changer l'appellation et le logo du Fonds.

De mandater le docteur Robert Salois et maître Caroline Daoust pour mettre en place un processus de sélection visant à combler le poste de directeur des affaires publiques et des communications.

Le comité administratif de l'Ordre des dentistes du Québec est composé de cinq membres parmi les membres du Bureau: le président de l'Ordre, le vice-président, deux membres et une personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours de l'année 2004-2005, le comité administratif a tenu 11 réunions ordinaires et neuf réunions extraordinaires par voie de conférence téléphonique.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité administratif:

De soumettre la candidature du docteur Claude Lamarche pour recevoir le prix Mérite du CIQ.

De nommer le docteur Jacques Laforce, à titre de délégué au Conseil québécois d'agrément, et ce, pour un mandat de deux ans.

De recommander au Bureau d'adopter une résolution afin d'amender l'annexe 1 du « Règlement sur les spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec » pour y introduire la spécialité de pathologie buccale de façon distincte et non comme une option de la spécialité de la médecine buccale.

D'élaborer tous les rapports d'agréments selon le modèle de la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

D'accorder un agrément au service dentaire du Centre de réadaptation Marie Enfant de l'Hôpital Sainte-Justine pour une période de cinq ans.

D'accorder un agrément au service dentaire de l'Hôpital Sainte-Justine pour une période de cinq ans.

De nommer maître Luc Bigaouette, secrétaire adjoint au comité de discipline, lors d'absence de madame Ann McCraw, secrétaire du comité de discipline et de mesdames Ann Duncan et Carole Pigeon, secrétaires adjointes du comité de discipline.

De demander au comité de discipline de l'Ordre des hygiénistes dentaires la permission d'intervenir dans l'affaire Hébert.c. Duval, Levasseur et Desrosiers, dossiers no 19-2001-00001, 00002, 00003 et de mandater la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour présenter la requête en intervention. Le cas échéant, comparaître auprès du comité de discipline de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec afin d'y faire toutes les représentations nécessaires à la sauvegarde des intérêts du public dans le cadre des lois et règlements que l'Ordre des dentistes du Québec est chargé d'appliquer.

De nommer le docteur Cathia Bergeron, n° 93706, à titre d'expert-enquêteur en diagnostic et en dentisterie opératoire.

De recommander au Bureau de reconduire les mandats de mesdames Anne Dutil et Caroline Morin et des docteurs Mervyn Gornitsky et Gilles Dubé, à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité de l'Ordre des dentistes du Québec.

D'accorder des crédits supplémentaires de 2 500 \$ à l'activité « Frais généraux », au poste « Abonnement ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2004-2005.

D'accorder des crédits supplémentaires de 5 200 \$ à l'activité « Finances et administration », au poste « Comité des finances ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2004-2005.

D'augmenter le budget estimé pour les dépenses du Journal dentaire de 25 000 \$, de reporter la décision quant à la demande du syndic pour que le poste de syndic adjoint à temps partiel devienne à temps plein et par conséquent, de réduire le budget de l'ajout d'une ressource de personnel de soutien administratif à temps partiel et de recommander au Bureau d'adopter les propositions budgétaires pour 2005-2006, tel que modifiées.

De recommander au Bureau d'offrir le poste de directeur des services professionnels au docteur Yves Ayotte, n° 02769 et de mandater maître Caroline Daoust pour négocier et signer une entente de service avec le docteur Ayotte.

De délivrer 145 permis réguliers et sept permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

De renouveler neuf permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française et 18 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

De délivrer 20 certificats de spécialiste.

D'imposer cinq stages de perfectionnement selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle ou du comité de discipline.

D'imposer deux stages de perfectionnement selon une recommandation du comité de discipline.

D'autoriser cinq enquêtes en poursuite illégale.

TABLEAU DES MEMBRES ET STATISTIQUES

RÉPARTITION PAR RÉGIONS ÉLECTORALES	2004	2005
Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	139	131
Saguenay — Lac St-Jean	112	112
Québec	402	417
Chaudières — Appalaches	131	133
Mauricie — Bois-Francs	165	170
Estrie	127	126
Montréal	1 557	1 568
Laval	209	206
Monterégie:		
Yamaska	141	144
Haut-St-Laurent	128	130
Vallée-du-Richelieu	296	296
Lanaudière — Laurentides	336	348
Outaouais	123	127
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	60	58
Extérieur du Québec	73	74

Nombre de dentistes inscrits au tableau au 31 mars	3 999	4 040
Nombre de membres rayés du tableau au cours de l'année	46	64
Nombre de membres réinscrits au cours de l'année	63	82
Nombre de nouveaux permis émis au cours de l'année	79	119

DENTISTES DÉTENANT UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE DÉCERNÉ PAR L'ORDRE AU 31 MARS

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	82	84
Dentisterie pédiatrique	52	52
Endodontie	29	30
Santé dentaire communautaire	17	16
Médecine buccale	14	14
Orthodontie	126	128
Parodontie	54	56
Prosthodontie	52	50
TOTAL	426	430

ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES FACULTÉS DE MÉDECINE DENTAIRE DU QUÉBEC AU 31 MARS

	Laval	Montréal	McGill	Total
Année préparatoire	0	85	10	95
1 ^{re} année	47	82	30	159
2 ^e année	44	84	31	159
3 ^e année	53	83	34	170
4 ^e année	46	85	26	157
TOTAL	190	419	131	740

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Il peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Enquêtes en cours au 31 mars 2004	243
Nombre de dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	211
Enquêtes terminées au 31 mars 2005	240
Nombre de dossiers d'enquête ayant fait l'objet de plaintes disciplinaires	32
Nombre de différends ayant fait l'objet d'une médiation	5
Enquêtes en cours au 31 mars 2005	214
Nombre de requêtes en arbitrage	—

LE SYNDIC,
Paul Morin, D.D.S.

STATISTIQUES 2004-2005 — DOSSIERS D'ENQUÊTES OUVERTS: 211

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PPF	PCA	HON	COMP	DIAG	A.128	IMPL	PUB	TPILLÉ	PPA	PARO
Avril	19				2		1	3	4	3	1		5			
Mai	10	1	1		1	1	1	2	2						1	
Juin	39	2	2	1	6	5	2	3	7	8	1	1	1			
Juillet	4		1					1	1	1						
Août	20		1				3	1	7	6		1		1		
Septembre	8				2			1	4	1						
Octobre	16	1			1	1	1	3	2	3			4			
Novembre	29		2	1		2		7	11	3		1	2			
Décembre	3		1							1			1			
Janvier	22	2	4	1	3	2		4	2	1		2				1
Février	16	2	1		1			2	2	3			5			
Mars	25	1	1	1	2	1	1	1	5	4	1		6			1

DO Dentisterie opératoire
ENDO Endodontie
ORTHO Orthodontie
CHIR Chirurgie
PPF Prothèse partielle fixe

PCA Prothèse complète amovible
HON Honoraires
COMP Comportement
DIAG Diagnostic
A.128 Article 128

IMPL Implant
PUB Publicité
TPILLÉ Tolérance de pratique illégale
PPA Prothèse partielle amovible
PARO Parodontie

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes, au Code de déontologie des dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement et de 29 dentistes nommés par le Bureau. Le comité siège en division composée de trois membres, soit le président et deux dentistes.

MEMBRES DU COMITÉ

PRÉSIDENT

M^e Pierre Linteau

D^r Denis Abergel
D^r Sasan Bayat-Makou
D^r Robert-P. Beauregard
D^r Marc Boisvert
D^r Robert Charland
D^r Hervé Cocaud
D^r Jacques Coderre
D^{re} Micheline Daoust
D^{re} Renée Delaquis
D^{re} Cyndie Dubé-Baril
D^{re} Josée-Anne Dulude
D^{re} Sylvie Forrest
D^r André Fournier
D^r Jean-François Gravel
D^r Arthur J. Greenspoon

D^r Hubert R. LaBelle
D^r Marcel Labelle
D^r Daniel Lacombe
D^r Sylvain Laforte
D^r Guy Lalande
D^{re} Jacinthe Larivée
D^r Gérald Q. Le
D^r Jean-Yves Legault
D^r Donald Létourneau
D^r Robert Paquin
D^r William Steinman
D^r Normand Tardif
D^{re} Evangelia Valavanis
D^r Duy-Dat Vu

PLAINTES

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le comité de discipline a été saisi de 32 plaintes, dont 31 émanant du bureau du syndic et une du public. Le comité de discipline a tenu 40 audiences disciplinaires.

Nature des plaintes:

- diagnostics et traitements contraires aux normes scientifiques et/ou non requis, sans connaissance des faits;
- défaut de répondre au syndic;
- tolérance d'exercice illégal de la médecine dentaire;
- défaut de traiter et d'informer;
- défaut de se conformer suite à une décision du Bureau (stage de perfectionnement);
- comportement, honoraires et intégrité;
- hygiène et asepsie;
- non-disponibilité de fournir les soins requis;
- tenue des dossiers non conforme;
- publicités susceptibles d'induire en erreur.

DÉCISIONS ET SANCTIONS

Le comité de discipline a rendu 28 décisions disciplinaires, soit :

- 6 décisions ordonnant la radiation provisoire;
- 6 décisions prononçant un verdict de culpabilité;
- 2 décisions accueillant la plainte en partie;
- 12 décisions imposant une sanction;
- 1 décision rejetant une requête en réinscription au tableau;
- 1 décision rejetant la plainte.

Sanctions imposées

Révocation du permis, frais	1
Radiation temporaire, amende, frais	1
Limitation, frais	1
Amende, frais*	7
Frais	1
Réprimande, déboursés	1
Total:	12

Au cours du dernier exercice, une requête en inscription au tableau et deux requêtes en récusation des membres du comité ont été déposées devant le comité de discipline. Quatre décisions finales du comité de discipline ont été portées en appel devant le Tribunal des professions.

Au 31 mars 2005, 32 causes étaient en cours devant les instances suivantes: 27 devant le comité de discipline, quatre devant le Tribunal des professions et une devant la Cour supérieure.

LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE,
Ann Mc Craw

*Recommandation de stage de perfectionnement au Bureau dans trois causes

Le mandat du comité des finances a été défini de la façon suivante :

- Élaborer les prévisions budgétaires et assurer leur suivi pour chaque exercice débutant le 1^{er} avril de chaque année, et faire les recommandations au Bureau de l'Ordre;
- Voir à ce que les surplus réservés de l'Ordre soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre des dentistes du Québec;
- Procéder, en octobre de chaque année, à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au Bureau de novembre;
- Définir, pour recommandations, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- Conseiller le Bureau sur tout objet à connotation financière;
- Vérifier et évaluer les dépenses.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité des finances a tenu quatre réunions.

LE COMITÉ,

D^r Luc Gravel, *président*

D^r Pierre Boisvert

M. Michel Guindon

D^r Claude Lamarche

D^r Gilles E. Lefebvre

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste relativement au montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

LE COMITÉ,

D^r Irwin Margolese, *président*

M. Jeannot Bordeleau

D^r Arthur Greenspoon

D^r Claude Racette

Mme Gisèle G. Roy

D^r Jean-Guy Vallée

Le mandat du comité d'inspection professionnelle s'inscrit à l'intérieur de la fonction principale de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public. De façon plus précise, le mandat du comité a été défini par le Bureau conformément à la loi dans ce domaine de la façon suivante:

- Définir les objectifs de l'inspection professionnelle à court, moyen et long terme;
- Suggérer un programme de visites et un mode de sélection des cabinets de généralistes, spécialistes à visiter et en vérifier la réalisation;
- Informer tous les dentistes des lacunes relevées lors de la visite du programme de surveillance générale et les inciter à les corriger, le cas échéant;
- Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des objectifs stratégiques déterminés par le Bureau ou par le comité administratif;
- Décrire les ressources humaines et financières pour réaliser ce mandat;
- Codifier les lacunes les plus souvent relevées;
- Accomplir tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Inspecteurs/Enquêteurs

D^{re} Élisabeth Bergeron

D^{re} Anne-Marie Brissette

D^r Yves Couture

D^{re} Hélène Ouellet

D^{re} Christiane Blais-Touloumis

Le comité d'inspection professionnelle a tenu neuf réunions au cours de l'année financière 2004-2005. Le comité a étudié, entre autres, les dossiers d'inspection qui présentaient des lacunes sévères et a planifié diverses visites de contrôle qui faisaient suite aux visites du programme de surveillance générale, à des enquêtes sur la compétence professionnelle ou à des stages imposés par le Bureau des administrateurs.

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, les inspecteurs/enquêteurs ont effectué 645 visites:

Visites du programme de surveillance générale	594
Visites de contrôle	23
Enquêtes sur la compétence professionnelle	28
Total:	645

Entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005, 28 enquêtes portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées par les inspecteurs/enquêteurs de l'Ordre suite à l'étude des rapports et des dossiers d'inspection soumis au comité d'inspection professionnelle. Le comité s'est adjoint les services d'experts pour évaluer les compétences de dentistes dans certains domaines.

Au cours de cette période, le comité d'inspection professionnelle a déposé au Bureau des administrateurs sept recommandations de stages de perfectionnement parmi lesquelles sept dentistes se sont vus recommander une limitation de leur droit de pratique dans un domaine précis pour la durée du stage.

LE COMITÉ,

D^r Carmin Lefebvre, *président*

D^r Marc Desautels

D^r Stéfán Haas-Jean

D^{re} Danielle Talbot

Le comité de révision a été créé lors de la réforme du Code des professions en 1994. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Le comité de révision, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces transmis par le syndic ou le syndic adjoint, devra rendre son avis par écrit dans les 90 jours de la demande d'avis à cet effet (art. 123.4).

Selon l'article 123.5, le comité de révision peut dans son avis:

- Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline;
- Suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- Suggérer de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom de la personne qui peut porter plainte.

L'article 123.3 du Code détermine la composition du comité.

Le comité est composé d'au plus sept personnes nommées par le Bureau de l'Ordre. Au moins deux de ces personnes qu'il nomme sont choisies parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78, ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin.

Le comité siège au nombre de trois personnes dont au moins une est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

Si le nombre de personnes nommées le permet, le comité peut siéger en division de trois personnes, dont au moins une est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

BILAN DE L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le comité a tenu neuf réunions et a étudié 41 dossiers.

Nombre de décisions maintenues	30
Nombre de décisions maintenues de référer à l'inspection professionnelle	4
Nombre de dossiers référés à l'inspection professionnelle	5
Nombre de dossiers retournés pour complément d'enquête	1
Nombre de dossiers référés au comité de discipline	1
Nombre de dossiers en cours	—

LE COMITÉ,

D^{re} Danielle Joly, *présidente*

D^r Michel Caty

D^{re} Danielle Talbot

M. Jeannot Bordeleau

Mme Taki Kerimian

M. Claude Masson

Le mandat du comité d'examens et d'agrèments dentaires a été défini de la façon suivante:

- Inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré;
- Inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre;
- Établir les normes et critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier;
- Procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au Bureau ou au comité administratif;
- Examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées;
- Évaluer les demandes des candidats étrangers en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation;
- Organiser l'examen et l'épreuve prescrits par le Bureau, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats;
- Compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au Bureau;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

EXAMINATEURS

D ^r J.-André Phaneuf, <i>examineur en chef</i>	D ^{re} Anne-Marie Brissette
D ^r Pierre Desautels	Dr Pierre Duquette
D ^{re} Danielle Joly	Dr Denis Robert
D ^r Rodier Saint-Louis	D ^{re} Danielle Talbot
D ^r Bruno Cabana	Dr Henri Laliberté

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrèments dentaires a mis sur pied une épreuve de dextérité manuelle et de compétence clinique à l'intention des dentistes étrangers qui ont suivi leur formation dans une faculté non accréditée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

L'examen d'évaluation des connaissances fondamentales a eu lieu le 26 mars 2004 et 33 candidats se sont présentés. L'examen d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques a eu lieu à l'Université de Montréal au cours des fins de semaine, des 24, 25 et 26 septembre et des 2 et 3 octobre 2004 et 19 candidats y ont participé.

LE COMITÉ,

D^r Guy Maranda, *président*
 D^{re} Lise Payant
 D^r Melvin Schwartz
 D^r Hilal Sirhan
 D^r Reynald Lupien

Le mandat du comité de formation dentaire continue a été défini de la façon suivante:

- Favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Susciter un intérêt chez les membres de l'Ordre des dentistes du Québec pour la formation dentaire continue;
- Permettre au dentiste d'adapter ses soins au rythme de l'évolution des connaissances nouvelles;
- Favoriser l'accès à la formation dentaire continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- S'assurer que les cours donnés soient liés à la qualité de l'acte;
- S'assurer que les organismes dispensateurs de formation dentaire continue démontrent de hauts standards d'excellence;
- S'assurer que la politique de formation dentaire continue réponde aux besoins des dentistes et de la population;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Le comité de formation professionnelle planifie le programme de conférences de l'Ordre qui sont offertes dans les diverses régions par l'entremise des sociétés dentaires du Québec. Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice financier 2004-2005.

LE COMITÉ,

D^r Gérald Albert, *président*

D^r Bruno Cabana

D^r Robert Charbonneau

D^r Sylvain Gagnon

D^{re} Mélanie Gagné-Tremblay

Au président et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

24

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 29 avril 2005

REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	BUDGET INITIAL	2005	2004
REVENUS			
Revenus généraux	4 393 150	4 341 432	4 113 676
Admission à l'exercice et au tableau	223 000	194 506	310 550
Greffe	100 000	78 997	52 129
Pratique illégale	10 000	4 780	27 545
Affaires publiques et communications	300 000	326 171	321 703
Journées dentaires	1 315 700	1 428 494	1 199 675
	6 341 850	6 374 380	6 025 278
DÉPENSES			
Inspection professionnelle	747 265	599 816	585 839
Formation continue	254 762	237 048	225 908
Admission à l'exercice et au tableau	428 140	374 626	366 222
Syndic	929 829	859 701	806 663
Greffe	398 728	292 374	236 476
Pratique illégale	20 000	30 894	23 685
Affaires publiques et communications	1 016 060	977 873	813 544
Finances et administration	334 352	342 057	320 068
Direction générale	901 275	921 372	852 668
Contributions et subventions	127 773	127 001	130 933
Journées dentaires	1 181 628	1 240 995	1 110 931
	6 339 812	6 003 757	5 472 937
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	2 038 \$	370 623 \$	552 341 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS au 31 mars 2005

26

			Actifs nets	2005
	Réserve générale	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
Actifs nets au début	750 000	369 636	1 612 600	2 732 236
Investissement en immobilisations	—	60 723	(60 723)	—
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	—	(109 718) ^b	480 341	370 623
Actifs nets à la fin	750 000 \$ ^a	320 641 \$	2 032 218 \$	3 102 859 \$

			Actifs nets	2004
	Réserve générale	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
Actifs nets au début	750 000	305 539	1 124 356	2 179 895
Investissement en immobilisations	—	193 577	(193 577)	—
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	—	(129 480) ^b	681 821	552 341
Actifs nets à la fin	750 000 \$ ^a	369 636 \$	1 612 600 \$	2 732 236 \$

^a Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

^b Correspond à la dépense d'amortissement de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

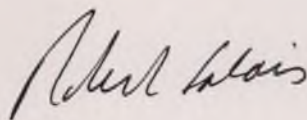
FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice terminé le 31 mars 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	370 623	552 341
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	109 718	129 480
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(181 352)	(175 224)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(913 001)	460 057
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(614 012)	966 654
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	—	(521 518)
Échéances de coupons d'obligations	—	521 518
Immobilisations	(60 723)	(193 577)
Sorties nettes de fonds	(60 723)	(193 577)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(674 735)	773 077
Trésorerie au début	1 297 840	524 763
Trésorerie à la fin	623 105	1 297 840
SITUATION DE TRÉSORERIE		
Encaisse	208 060	670 055
Fonds mutuels de liquidités	415 045	627 785
	623 105 \$	1 297 840 \$

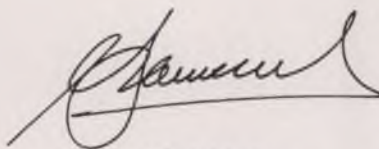
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2005	2004
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	208 060	670 055
Fonds mutuels de liquidités	415 045	627 785
Débiteurs (note 3)	141 774	113 969
Frais payés d'avance (note 4)	264 180	321 879
	1 029 059	1 733 688
Coupons d'obligations (note 5)	3 149 514	2 968 162
Immobilisations (note 6)	320 641	369 636
	4 499 214 \$	5 071 486 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	302 780	464 557
Revenus reportés (note 8)	1 093 575	1 874 693
	1 396 355	2 339 250
ACTIFS NETS		
Réserve générale	750 000	750 000
Actifs nets investis en immobilisations	320 641	369 636
Actifs nets non affectés	2 032 218	1 612 600
	3 102 859	2 732 236
	4 499 214 \$	5 071 486 \$

Pour le Bureau,



Administrateur



Administrateur

NOTE 1 :: STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

NOTE 2 :: CONVENTIONS COMPTABLES**Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Journées dentaires

Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2004 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux Journées dentaires d'août 2005 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations qui seront amorties doivent être reportés et constatés à titre de revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque l'organisme reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus d'intérêts affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées, et les revenus d'intérêts non affectés, lorsqu'ils sont gagnés.

Conversion des comptes en devises

Les comptes exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle, comme suit:

- ♦ Les éléments monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan;
- ♦ Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen de l'exercice;
- ♦ Les gains et les pertes de change sont inclus dans les revenus et dépenses de l'exercice.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

❖ Équipement informatique	25 %
❖ Mobilier et équipement de bureau	10 %
❖ Améliorations locatives	10 %

Fonds mutuels de liquidités

Les fonds mutuels de liquidités sont comptabilisés au coût, qui est équivalent à la valeur du marché.

Imputation des dépenses

L'Ordre présente ses revenus et dépenses par activité. Par conséquent, les dépenses directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Entité contrôlée

L'Ordre a le pouvoir de définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, de financement et d'investissement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et agit en tant que gestionnaire pour les membres. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal, sert à gérer les surplus rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres qui y participent, le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 10.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation a été créée afin d'encourager et de soutenir la recherche fondamentale et de fournir de l'information et du soutien en soins dentaires aux personnes âgées et aux enfants démunis. La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 305 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de clinique dentaire mobile.

NOTE 3 :: DÉBITEURS

	2005	2004
Annonces-Journal dentaire	54 566	38 191
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	41 083	39 919
Autres	46 125	35 859
	<u>141 774 \$</u>	<u>113 969 \$</u>

NOTE 4 :: FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2005	2004
Taxes, entretien, assurances et autres	110 835	69 016
Journées dentaires	153 345	252 863
	<u>264 180 \$</u>	<u>321 879 \$</u>

NOTE 5 :: COUPONS D'OBLIGATIONS

Les coupons d'obligations sont comptabilisés au coût majoré des revenus de placements. La valeur du marché des coupons d'obligations s'élève à 3 294 206 \$ (3 180 101 \$ au 31 mars 2004). Les taux d'intérêt varient de 4,51 % à 8,36 %, et les échéances s'échelonnent d'avril 2005 à juillet 2013. Ces coupons sont tous garantis par la province de Québec.

Les revenus de placements générés par les placements sont de 221 892 \$ (207 708 \$ en 2004), dont une somme de 181 352 \$ (175 224 \$ en 2004) provenant des coupons d'obligations.

NOTE 6 :: IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2005 Coût non amorti
Équipement informatique	900 870	811 483	89 387
Mobilier et équipement de bureau	527 503	370 060	157 443
Améliorations locatives	127 367	53 556	73 811
	<u>1 555 740 \$</u>	<u>1 235 099 \$</u>	<u>320 641 \$</u>
	Coût	Amortissement cumulé	2004 Coût non amorti
Équipement informatique	859 286	743 403	115 883
Mobilier et équipement de bureau	508 365	341 159	167 206
Améliorations locatives	127 366	40 819	86 547
	<u>1 495 017 \$</u>	<u>1 125 381 \$</u>	<u>369 636 \$</u>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 109 718 \$ (129 480 \$ en 2004).

NOTE 7 :: CRÉDITEURS

	2005	2004
Comptes fournisseurs et charges à payer	102 915	228 498
Salaires retenues à la source et contributions	185 188	132 817
Taxes à la consommation	14 677	103 242
	<u>302 780 \$</u>	<u>464 557 \$</u>

NOTE 8 :: REVENUS REPORTÉS

	2005	2004
Contributions des membres ^a	982 575	975 150
Épreuve d'équivalence	80 000	—
Journées dentaires	1 000	899 543
Autres	30 000	—
	<u>1 093 575 \$</u>	<u>1 874 693 \$</u>

^aLes contributions des membres sont reportées en raison du fait que les contributions couvrent une période différente de l'exercice financier.

NOTE 9 :: ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme de 2 248 711 \$ pour des bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 218 759 \$ de 2006 à 2008, à 235 487 \$ en 2009 et à 285 673 \$ en 2010.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans en donnant un préavis de neuf mois.

NOTE 10 :: FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé des frais de gestion de 131 772 \$ (125 956 \$ en 2004) au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour l'utilisation de ses ressources matérielles. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à une valeur acceptée par les parties.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle au 31 décembre 2004:

	2004	2003
Total de l'actif	19 301 272	19 920 696
Total du passif	12 368 671	12 480 497
Actifs nets	6 932 601	7 440 199
Produits	2 444 274	1 865 202
Charges	2 951 872	2 977 524
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(248 150)	(271 289)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	336 182 \$	24 170 \$

NOTE 11 :: JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers:

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les fonds mutuels de liquidités, les débiteurs, les frais payés d'avance et les créditeurs, sauf les taxes à la consommation, sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Placements

La juste valeur des coupons d'obligations a été établie selon le dernier cours acheteur.

REVENUS

	BUDGET INITIAL	2005	2004
REVENUS GÉNÉRAUX			
Contributions des membres	4 027 375	3 969 800	3 758 465
Revenus de placements	210 000	221 892	207 708
Frais de gestion du Fonds d'assurance- responsabilité professionnelle	131 775	131 772	125 956
Revenus de sous-location	24 000	17 968	21 547
	<u>4 393 150 \$</u>	<u>4 341 432 \$</u>	<u>4 113 676 \$</u>
ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU			
Épreuve d'équivalence	211 000	185 656	299 550
Visites d'agrément	4 500	750	3 000
Certificat de spécialité	7 500	8 100	8 000
	<u>223 000 \$</u>	<u>194 506 \$</u>	<u>310 550 \$</u>
GREFFE			
Amendes et frais	100 000 \$	78 997 \$	52 129 \$
PRATIQUE ILLÉGALE			
Amendes	10 000 \$	4 780 \$	27 545 \$
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Commandites	6 000	6 000	59 065
Outils de communication	2 000	1 095	1 795
Liste des membres	7 000	10 656	10 705
Journal dentaire	285 000	308 420	250 138
	<u>300 000 \$</u>	<u>326 171 \$</u>	<u>321 703 \$</u>
JOURNÉES DENTAIRES			
Inscriptions			
Dentistes	20 000	29 561	17 439
Personnel auxiliaire	275 000	270 925	240 609
Cours réservés	300 000	303 168	271 060
Exposants	670 700	755 039	619 444
Commandites	50 000	69 801	51 123
	<u>1 315 700 \$</u>	<u>1 428 494 \$</u>	<u>1 199 675 \$</u>

DÉPENSES

	BUDGET INITIAL	2005	2004
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	159 640	165 684	152 021
Salaires—inspecteurs/enquêteurs	200 720	188 995	184 635
Frais de déplacement—inspecteurs/enquêteurs	65 100	31 995	40 964
Honoraires—Enquêtes de compétence	100 000	65 608	61 409
Frais de déplacement—Enquêtes de compétence	10 000	6 036	3 717
Comité d'inspection professionnelle	48 400	35 584	35 247
Formation—inspecteurs/enquêteurs	7 430	3 763	1 588
Comité d'évaluation de la compétence	50 000	—	8 354
Quote-part des frais généraux	105 975	102 151	97 904
	747 265 \$	599 816 \$	585 839 \$
FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	112 245	113 934	107 770
Conférenciers	45 000	41 515	43 408
Impression et envois	13 000	8 935	11 177
Cartes de membres	1 000	102	5 399
Comité de formation	29 000	19 187	7 861
Quote-part des frais généraux	54 517	53 375	50 293
	254 762 \$	237 048 \$	225 908 \$
ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU			
Salaires et charges sociales	168 900	155 652	114 636
Examen pour le permis	7 000	3 624	8 903
Épreuve d'équivalence	81 800	72 102	107 693
Développement—examen des spécialistes	17 000	3 117	1 425
Comité de liaison	—	—	637
Comité d'examen et agréments dentaires (EXAD)	15 000	11 497	11 980
Visites d'agrément	10 000	2 758	5 667
Cérémonies d'assermentation	16 550	15 482	7 696
Quote-part des frais généraux	111 890	110 394	107 585
	428 140 \$	374 626 \$	366 222 \$
SYNDIC			
Salaires et charges sociales	434 200	404 517	368 535
Honoraires professionnels	225 000	210 861	201 538
Experts et témoins	70 000	48 804	49 321
Quote-part des frais généraux	200 629	195 519	187 269
	929 829 \$	859 701 \$	806 663 \$

DÉPENSES (suite)

36

	BUDGET INITIAL	2005	2004
GREFFE			
Salaires et charges sociales	112 774	111 250	60 175
Comité de discipline	90 000	62 204	68 309
Frais de sténographe et signification	70 000	31 580	26 133
Comité de conciliation et d'arbitrage	25 000	—	853
Comité de révision	25 000	11 190	6 922
Quote-part des frais généraux	75 954	76 150	74 084
	398 728 \$	292 374 \$	236 476 \$
PRATIQUE ILLÉGALE			
Honoraires professionnels	10 000	7 486	4 763
Enquêtes	10 000	23 408	18 922
	20 000 \$	30 894 \$	23 685 \$
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Salaires et charges sociales	279 845	281 278	237 603
Communications avec le public	280 000	268 962	178 467
Stand — Journées dentaires	13 500	11 140	16 064
Journal dentaire	230 000	227 111	213 957
Comité du journal	8 000	5 200	3 200
Honoraires — relationniste	10 000	9 962	13 296
Publications	27 000	25 105	20 956
Affaires internes et externes	40 000	32 113	10 908
Comité des affaires publiques et communications	10 000	1 055	7 680
Quote-part des frais généraux	117 715	115 947	111 413
	1 016 060 \$	977 873 \$	813 544 \$
FINANCES ET ADMINISTRATION			
Salaires et charges sociales	191 450	197 366	188 905
Honoraires professionnels	10 000	9 992	9 802
Comité des finances	10 500	14 487	6 266
Frais financiers	10 500	10 077	9 230
Quote-part des frais généraux	111 902	110 135	105 865
	334 352 \$	342 057 \$	320 068 \$

	BUDGET INITIAL	2005	2004
DIRECTION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	397 205	397 871	322 979
Bureau et comité administratif	170 700	146 415	170 021
Honoraires professionnels	70 000	138 104	129 886
Relations publiques	65 000	58 434	49 521
Dépenses de la présidence	33 000	32 874	31 969
Comité de législation	13 000	3 029	13 390
Élections	6 000	1 638	—
Quote-part des frais généraux	146 370	143 007	134 902
	901 275 \$	921 372 \$	852 668 \$
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS			
Conseil interprofessionnel du Québec	17 000	16 228	16 337
Association dentaire canadienne	107 018	107 018	110 894
Conférence des organismes de réglementation dentaire	3 755	3 755	3 702
	127 773 \$	127 001 \$	130 933 \$
JOURNÉES DENTAIRES			
Salaires et charges sociales	153 730	152 060	146 408
Planification et organisation	90 000	102 157	90 901
Festivités	23 000	21 290	18 244
Conférenciers—honoraires et frais	250 000	252 180	246 906
Conférenciers—autres dépenses	120 000	154 558	112 111
Inscriptions	53 000	43 888	51 806
Ressources matérielles	191 500	212 680	183 203
Salon des exposants	70 000	76 134	69 031
Imprimerie	100 000	96 994	98 990
Promotion	5 000	8 831	3 840
Quote-part des frais généraux	125 398	120 223	89 491
	1 181 628 \$	1 240 995 \$	1 110 931 \$

FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR

	BUDGET INITIAL	2005	2004
Formation du personnel	16 000	16 037	17 854
Assurances	91 000	91 749	75 312
Abonnements	5 000	5 884	3 829
Services informatiques	78 000	72 964	66 743
Charges locatives et taxes municipales	547 000	548 697	423 907
Fournitures de bureau	27 850	27 317	25 918
Imprimerie	33 500	25 425	27 857
Postes et messagerie	95 000	88 551	86 912
Téléphone	32 000	31 638	29 523
Service de cafétéria	10 000	8 921	8 688
Frais reliés au déménagement	—	—	62 783
Amortissement des immobilisations	115 000	109 718	129 480
	<u>1 050 350 \$</u>	<u>1 026 901 \$</u>	<u>958 806 \$</u>

FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ

Inspection professionnelle	105 975	102 151	97 904
Formation continue	54 517	53 375	50 293
Admission à l'exercice et au tableau	111 890	110 394	107 585
Syndic	200 629	195 519	187 269
Greffé	75 954	76 150	74 084
Affaires publiques et communications	117 715	115 947	111 413
Finances et administration	111 902	110 135	105 865
Direction générale	146 370	143 007	134 902
Journées dentaires	125 398	120 223	89 491
	<u>1 050 350 \$</u>	<u>1 026 901 \$</u>	<u>958 806 \$</u>

DIRECTION GÉNÉRALE

M^{re} Caroline Daoust
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Micheline Pelletier
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Josée Chouinard
RESPONSABLE DE LA GESTION DES DOCUMENTS/
ARCHIVISTE/RECHERCHISTE

Ressources humaines, matérielles et financières

Sylvie Barbeau
CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvain Gagné
RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Martin Allard
TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Ginette Lacasse
RÉCEPTIONNISTE

Admission au tableau et greffes

M^{re} Luc Bigaouette
RESPONSABLE DE L'ADMISSION ET DES GREFFES

Carole Pigeon
SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU TABLEAU

Ann Duncan
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Ann McCraw
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Paul Morin
SYNDIC

D^r Pierre Lafleur
SYNDIC ADJOINT

D^r Guy Auger
SYNDIC ADJOINT

Nicole Dansereau
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Joëlle Barbeau
RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Claire Bernier
SECRÉTAIRE

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D^r Jacques Laforce
DIRECTEUR

Inspection professionnelle

Manon Ouellet
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Lucie Francoeur
SECRÉTAIRE

Formation professionnelle

Chantal Lamarre
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

**DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
ET DES COMMUNICATIONS**

Sylvie Vallières
DIRECTRICE

Carole Erdelyon
COORDONNATRICE

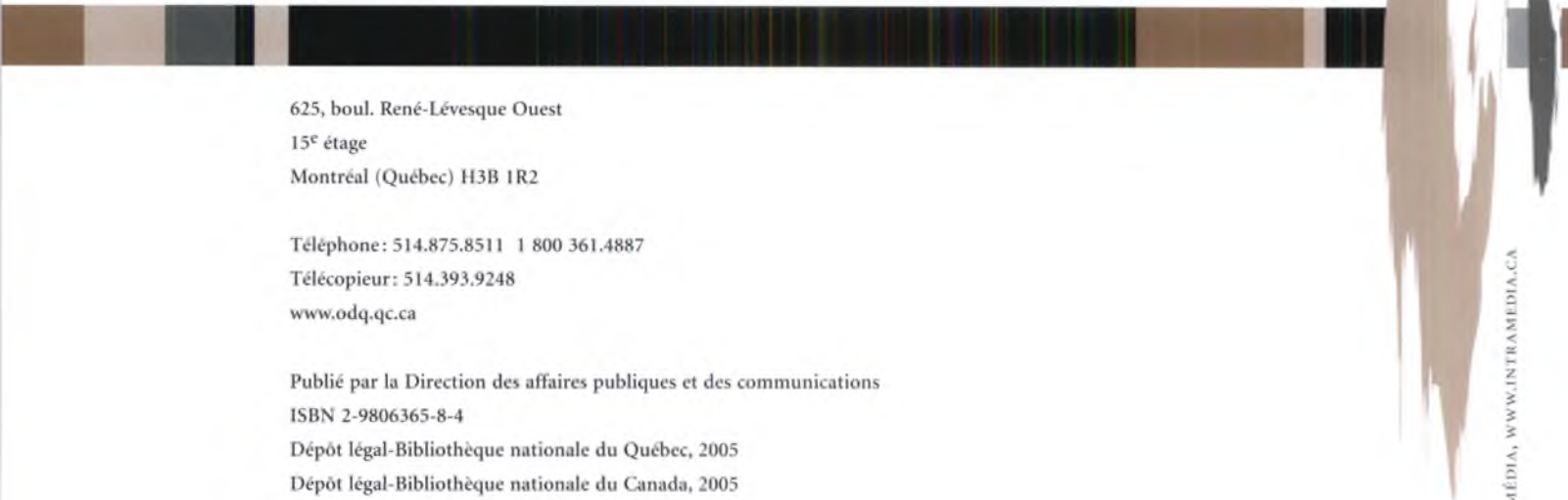
Nathalie Chassé
SECRÉTAIRE

**DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES
ET DU JOURNAL DENTAIRE**

D^r Denis Forest
DIRECTEUR

Marie Tétreault
ADJOINTE ADMINISTRATIVE — JOURNÉES DENTAIRES

Johanne Erdelyon
COORDONNATRICE — JOURNAL



625, boul. René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2

Téléphone: 514.875.8511 1 800 361.4887
Télécopieur: 514.393.9248
www.odq.qc.ca

Publié par la Direction des affaires publiques et des communications
ISBN 2-9806365-8-4
Dépôt légal-Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal-Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Reproduction avec autorisation



